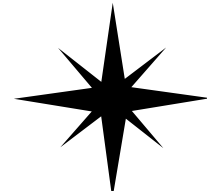


Kergoz



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021

	Zone urbaine au titre de l'article R.151-18 du CU
	Zone à urbaniser au titre de l'article R.151-20 du CU
	Zone agricole au titre de l'article R.151-22 du CU
	Zone naturelle au titre de l'article R.151-24 du CU

 Bande de protection des cours d'eau

 Zone humide protégée au titre de l'article L.151-23 du CU

	Espace remarquable du littoral au titre de l'article L.121-23 du CU
	Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du CU
	Élément de paysage au titre de l'article L.151-23 du CU

★	Bâtiment susceptible de changer de destination au titre de l'article L.151-11 du CU
▲	Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L.151-19 du CU
	Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article L.151-6 du CU
	Secteur soumis à un objectif de mixité sociale au titre de l'article L.151-15 du CU
---	Marge de recul

— Linéaire commercial protégé au titre de l'article L.151-16 du CU

☐ Diversité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU

Emplacement Réservé au titre de l'article L.151-41 du CU

